

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Priorités 1993

Les priorités 93 reflètent la volonté du Comité central de répondre encore mieux aux réalités politico-économiques, que les membres de la SIA doivent aujourd'hui affronter en nombre, de promouvoir les échanges et la collaboration entre ingénieurs et architectes et de soutenir l'image publique de ces professions.

Ce sont là des objectifs ambitieux, mais que notre association se doit d'atteindre, si elle entend remplir son mandat. Ils représentent en outre pour la SIA l'occasion de faire clairement valoir ses compétences et ses moyens.

L'importance respective donnée à chacun de ces objectifs a été établie sur la base du recueil de documentations D091, réunissant les prises de position détaillées des sections et des groupes spécialisés au sujet des «Priorités de la SIA pour les années 90».

Les priorités 93 s'articulent donc autour des quatre thèmes principaux retenus comme priorités pour les années 90.

Plate-forme

Afin de poursuivre notre politique de débats ouverts sur des questions d'actualité, les principaux thèmes retenus pour 1993 se déploient sur les axes suivants:

– Les concours d'architecture: une institution centenaire

En Suisse romande, est prévue une exposition intitulée «Concours d'architecture en Suisse romande», accompagnée de manifestations officielles.

Pour la Suisse alémanique, le programme inclut quatre débats publics sur le thème du concours, abordant les points de vue politique, culturel et éducatif, ainsi que le rôle de la SIA dans ce contexte.

Ces deux projets sont placés sous la direction du groupe Unitas. Pour des raisons financières, seule une des deux manifestations pourra avoir lieu en 1993.

– Les nouvelles technologies:

«Swissmetro» (photo A. Herzog) Poursuite des discussions engagées sur ce projet interdisciplinaire au niveau des sections; développement des évaluations critiques; débat sur la scène publique.

Pour encourager la discussion de nouveaux thèmes relevant de notre «environnement aménageable», deux mesures ont été décidées:

- en matière de protection de l'environnement, la SIA entend concentrer et mobiliser plus efficacement ses compétences et elle crée à cet effet – en complément de la Commission pour les problèmes de l'énergie – une commission spé-

cialisée «Cycles de vie des matériaux»;

- dans le domaine des systèmes de télécommunications, il manque, en Suisse, une plate-forme de discussions où maîtres de l'ouvrage, concepteurs et entreprises puissent débattre ensemble des questions touchant notamment à la formation et au perfectionnement professionnels ainsi qu'à l'organisation de la planification. La SIA crée un nouveau groupe spécialisé «Systèmes de télécommunications». → (Vernyck).

Perfectionnement professionnel

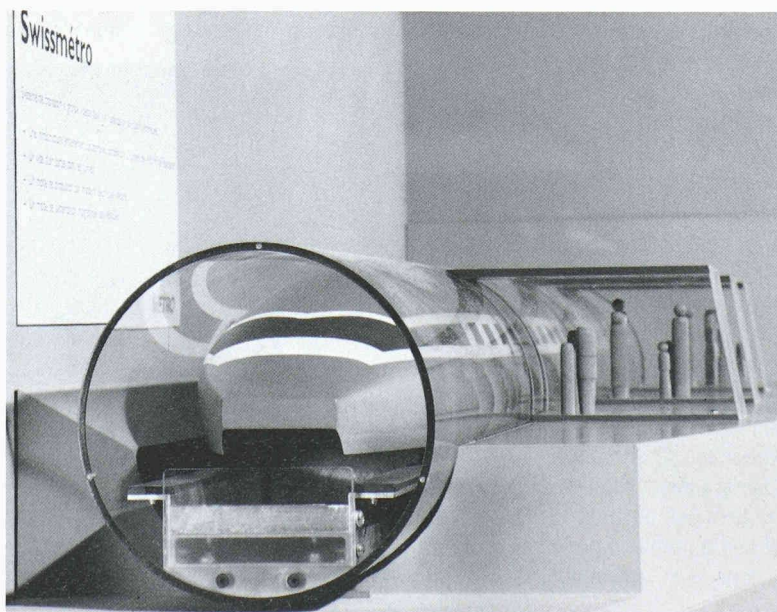
Afin de lancer le plan de perfectionnement professionnel présenté lors de l'assemblée du 13 juin dernier, les premières mesures envisagées pour 1993 comprennent:

- la publication, dans nos revues, d'un catalogue comprenant l'offre actuelle en matière de formation continue;
- l'organisation d'un cours de perfectionnement pour les responsables de bureaux d'études; mis sur pied, conçu et dirigé par le groupe Unitas, ce cours abordera les domaines suivants: tâches de direction, gestion financière, organisation, questions de droit et réalités du marché;
- la réalisation de cours de formation et d'information sur le droit de l'EEE (soumissions des marchés publics, notamment la directive concernant les services, questions de responsabilité) qui feront suite au séminaire «Architectes et ingénieurs face aux défis politico-économiques» du 28 octobre 1992.

Règlements

Les règlements en vigueur constituent les textes de référence pour l'exercice des professions représentées par la SIA. Sur ces bases, et pour répondre aux nouvelles exigences du marché, il est prévu d'élaborer en 1993:

- un projet pour une nouvelle structuration des prestations;
- un projet de calcul des honoraires indépendant du coût de l'ouvrage;
- des règles de collaboration entre architectes, ingénieurs et entreprises générales.



Dans le cadre de notre ouverture à l'Europe, il s'agira:

- de définir, avec nos associations partenaires et en collaboration avec la Conférence suisse de la construction, une stratégie pour l'assurance de la qualité des bureaux d'études (selon EN 29000 ss.);
- d'examiner l'«eurocompatibilité» des règlements s'appliquant aux concours.

Normes

Les normes sont des outils de base pour la réalisation d'ouvrages. Sur ce plan, trois objectifs principaux ont été retenus pour 1993.

- 1) Participation active aux efforts européens de normalisation et intégrations des résultats à la collection des normes SIA, en particulier dans les domaines suivants:
 - structures porteuses (Eurocodes)
 - énergie et installations du bâtiment

- protection acoustique et protection contre l'incendie.

Il s'agira, dans ce contexte, d'assurer le financement des travaux des experts.

- 2) Mise au point et publication de normes SIA dans les domaines suivants:

- cycles de vie des matériaux (gestion des déchets et recyclage), N^{os} 162/4, 203 et 430
- maintenance des ouvrages, N^{os} 169, 269 et 462
- travaux souterrains, N^o 198
- énergie, N^o 380/4
- surfaces et volumes, N^o 416.

- 3) Informatisation de la collection des normes. A titre d'essai pilote, il est prévu de transférer la norme 160 «Effets sur les structures porteuses» sur support informatique, selon le modèle français du CSTB, et d'en tester l'usage dans la pratique.

d'études que nos instances puissent participer à l'élaboration des détails relatifs aux procédures d'adjudication à l'échelle européenne, comme par exemple pour les NLFA. Les contacts pris à ce sujet seront maintenus et approfondis. De plus, à l'horizon de 1993, il s'avère capital de se concentrer sur l'information des membres SIA concernant les activités en cours dans les nouveaux marchés et sur la formation de nos membres sur l'ensemble des problèmes en question. C'est là que doivent être établies les lignes directrices de la formation et de l'information, selon lesquelles de véritables instructeurs devront également être formés au sein de la SIA; ces derniers peuvent à leur tour transmettre l'information à la base. Dans ce contexte, une autre priorité très importante est la collaboration intensifiée du CC et de groupes de travail dans les organismes clés de l'économie de la construction.

Personne ne sera surpris que le troisième point principal soulevé lors de la séance ait été consacré aux questions financières. Les activités courantes et en projet exigent des moyens financiers. Un crédit a ainsi été accordé à la section genevoise pour une action de relations publiques; de même, les moyens nécessaires ont été attribués à la commission centrale des normes pour entreprendre l'élaboration d'une norme sur le recyclage du béton ainsi que les travaux pour une norme concernant la maintenance des structures porteuses, ces deux normes correspondant à un grand besoin né de la pratique. Il a été conclu que le dernier point resté encore en suspens, concernant l'informatisation du secrétariat général, représentait également des frais nécessaires. Il faut cependant agir là avec circonspection et par étapes afin que l'utilisation pratique de ces travaux puisse au fur et à mesure s'avérer productive par une augmentation de l'efficacité.

Finalement, le président, M. Hans-Heini Gasser, informe les membres du CC de la situation des négociations en cours avec les pouvoirs publics concernant les tarifs. Un accord devrait bientôt aboutir.

Séance du Comité central du 12 novembre 1992

L'assurance de la qualité dans les bureaux d'études et dans la construction en général a constitué le thème principal de cette séance.

En 1988, les normes d'assurance de la qualité ISO 9000 à ISO 9004 ont été reprises en tant que normes suisses (SN EN 29000 à 29004). Leur transposition et leur application ont suivi un développement différent dans les divers domaines de l'économie. Dans les branches de l'industrie dont la production est stable et répétitive, leur introduction a été activement prise en charge. Dans l'économie suisse de la construction, ce processus en est encore à son début. Les systèmes d'assurance de la qualité établis sur la base de ces normes peuvent être certifiés. Considérant l'ouverture du marché européen de la construction, les maîtres de l'ouvrage suisses s'interrogent sur les exigences qu'ils entendent poser concernant les systèmes d'assurance de la qualité et de leur certification.

Eu égard à cette situation et étant donné que ces normes doivent, dans l'intérêt de la branche de la construction, être améliorées quant à leur

compréhensibilité et à leur praticabilité (elles n'ont en effet pas été créées en vue d'une application dans le domaine de la construction), les associations professionnelles de la construction ont envisagé une voie commune pour la transposition des normes d'assurance de la qualité et une politique commune de certification.

Le CC salue et encourage cette initiative. La SIA, en tant qu'association reconnue, doit s'appliquer à coordonner et à renforcer les efforts entrepris depuis le printemps dernier par ces associations. Au sein du CC, les contacts se feront par l'intermédiaire de M. Peter Wiedemann.

Comme précédemment, le CC est tenu informé de la situation, telle qu'elle se présente en considération de l'Europe, par M. P. Rechsteiner, avocat et responsable du service des questions européennes au secrétariat général. On apprend ainsi que le séminaire sur ce thème, organisé par la SIA le 28 octobre 1992 à Berne, a réuni nombre de participants dont la majorité s'est exprimée en faveur de l'EEE.

De l'avis actuel du CC, il est d'une importance décisive pour les bureaux

La séance se termine tard dans l'après-midi avec la préparation de

l'assemblée des délégués qui doit avoir lieu le lendemain.

Assemblée des délégués du 13 novembre 1992

C'est la première fois que le président, M. Hans-Heini Gasser, ouvre l'assemblée des délégués réunie selon sa nouvelle composition, conformément à la décision prise lors de la dernière assemblée du 13 juin 1992. Il a pu ainsi saluer les nombreux délégués des groupes spécialisés, qui ont désormais la possibilité de se faire représenter de la même manière que les sections.

Après l'appel et l'approbation du procès-verbal de l'assemblée précédente, le président a rendu hommage à Maurice Borel, membre de la section de Zurich, pour sa 50^e participation à une assemblée des délégués SIA.

En prologue à l'ordre du jour, le président a présenté les priorités pour l'année prochaine. Ces priorités découlent des «priorités des années 90», présentées à Flims lors des journées SIA, et de l'enquête menée auprès des sections et des groupes spécialisés. Elles ont permis au CC d'établir les objectifs principaux pour l'année à venir. Ces activités constituent aussi les données de base pour l'établissement du budget. Ces priorités 1993 sont publiées en p. 48 de ce numéro.

Le président a informé l'assemblée sur les négociations en cours concernant les tarifs. En décembre, les résultats seront transmis aux membres. L'assemblée des délégués a finalement abordé les comptes 1991 de l'association, et approuvé le budget 1993 présenté par le trésorier, Dominique Langer, ainsi que l'augmentation des cotisations à 150 francs par membre. A ce sujet, des questions ont naturellement été posées. Prenant en considération la situation difficile dans laquelle se trouvent certains membres individuels, il a tout d'abord été proposé d'élever la cotisation à 125 francs; une autre proposition serait d'augmenter la cotisation à 200 fr. dans le but de soutenir les travaux européens à venir dans le domaine de la normalisation. Suite à une brève discussion, l'assemblée décide que le renforcement de l'association est plus que jamais nécessaire en ces pé-

riodes difficiles; en conséquence, l'augmentation de 50 francs est tout à fait justifiée au vu des travaux déjà entrepris et des projets à venir.

M. H.R. Wachter, président de la Commission centrale des normes, fit une courte présentation de la révision partielle de la norme 162, «Ouvrages en béton» (en complément de la version de 1989), et de la révision de la norme 198, «Travaux souterrains» (une révision complète de l'édition 1975). Il remercia les commissions de leur engagement considérable et actif. La révision de ces deux normes est approuvée sans discussion.

En accord avec les statuts de la société centrale, les modifications des statuts des sections de Bâle et du Valais ont également été approuvées.

M. J. Audergon, président de la section de Fribourg, a commenté les nouveaux contrats SIA relatifs aux «prestations globales d'architecture et d'ingénierie» (Formulaires 1014, 1015 et 1016, qui ont été présentés à Lausanne le 4 novembre 1992 devant une salle comble, au cours d'un séminaire Unitas. Il en a exposé une première application pratique (centre d'entretien autoroutier) dont les résultats sont basés sur une organisation rigoureuse et une distribution précise des tâches entre les différents partenaires, architecte, ingénieur civil, ingénieur électricien et ingénieur en chauffage-ventilation-climatisation permettant une réduction du coût qui ne serait pas possible par addition des contrats individuels classiques; il s'agit donc d'une forme de collaboration tournée vers l'avenir.

MM. H.J. Fuhr et P. Rechsteiner, collaborateurs du secrétariat général, ont informé les participants des perspectives au sein de l'Espace économique européen pour les ingénieurs et les architectes. D'une manière brève, ils ont exposé les implications politico-économiques, déjà présentées exposées le 28 octobre à Berne lors du séminaire spécial pour les présidents des sections et des groupes spécialisés, ainsi que les mesures décidées la

veille par le CC. M. P. Jaray, président de la commission de coordination CE des associations d'ingénieurs et d'architectes, et représentant les intérêts des membres SIA actifs dans l'industrie, exprima son soutien à un vote favorable à l'EEE, ce qui lui valut les applaudissements de l'assistance. Et ce n'est pas sans un sentiment de gratitude à l'égard de la section bâloise, que les délégués ont été informés que les prochaines journées SIA se tiendront en 1994 à Bâle. L'assemblée, qui a été largement suivie et s'est déroulée harmonieusement, se termine par l'habituel déjeuner.

*W. Fischer, Dr en droit
Département juridique
Secrétariat général de la SIA*

Section genevoise

Candidatures

M. Oleg Calame, architecte diplômé EPFL en 1987 (Parrains: MM. Michel Ducrest et Pierre Jéquier)

M. Yves Cassani, architecte diplômé EAUG en 1984 (Parrains: MM. Alain Mario Viaro et Jean-Pierre Lewerer)
M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur du génie rural et géomètre diplômé EPFL en 1989 (Parrains: MM. Jean-Robert Bovier et Philippe W. Huber)
M. Michel Maurer, architecte diplômé EPFL en 1992 (Parrains: MM. Jacques Choisy et Sigfrido Lezzi)

M. Pascal Salina, ingénieur en sciences des matériaux diplômé EPFL en 1988 (Parrains: MM. Ettore Conti et Michel Borel)

M. Luc Salperwyck, ingénieur électricien diplômé de l'Institut national polytechnique de Grenoble en 1985 (Parrains: MM. René Comtat et Michel Stalder)

M. Joachim Schulte, ingénieur civil diplômé EPFL en 1992 (Parrains: MM. Andreas Schmidt-Ginzkey et Roger Perreten)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.